

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

SAUMUR.  
30 fr.  
16  
9  
Poste:  
35 fr.  
18  
10

On s'abonne:

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste.  
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 16 JUILLET 1886

Le grand Condé fut, à l'âge de vingt-deux ans, général en chef de l'armée française. Il n'avait ni passé par une école militaire, ni porté le sac. Il défait, à Rocroy, les Espagnols, qui avaient une réputation militaire égale à celle qu'ont aujourd'hui les Prussiens. A vingt-quatre ans il gagnait la bataille de Nordlingen. A vingt-sept ans remportait la victoire de Lens.

Le général Boulanger, qui n'a gagné ni la bataille de Rocroy, ni celle de Nordlingen, ni celle de Lens, aurait, sans doute, demandé que le grand Condé fût rayé des contrôles de l'armée française. Il lui aurait reproché de n'avoir pas conquis ses grades dans des conditions légales.

M. le duc d'Aumale, pas plus que le grand Condé, n'a porté le sac ni passé par une école militaire. Mais c'est à la pointe de l'épée, en exposant sa vie sur dix champs de bataille, qu'il a conquis ses grades. Le jour où il enlevait la Smala d'Abd-el-Kader et rejetait du territoire de l'Algérie le chef arabe qui avait su, pendant dix ans, tenir en échec la puissance française, le duc d'Aumale n'avait même pas l'âge du grand Condé à Rocroy. Il a vaincu, comme lui, dans des conditions légales. C'est un crime qu'on lui fait expier, au bout de quarante ans, en lui retirant son grade!

Peut-être le général Boulanger estime-t-il aussi que le duc d'Aumale n'était pas dans des conditions légales quand il organisait le 7<sup>e</sup> corps et préparait la défense de nos frontières de l'Est; quand il conduisait les débats du procès Bazaine; quand il siégeait dans les conseils des commandants de corps d'armée!

On peut trouver qu'au début de sa carrière, le duc d'Aumale a eu un avancement rapide, et en dehors non pas des conditions légales, mais des conditions ordinaires. Du moins ses adversaires les plus acharnés sont obligés de reconnaître qu'il a toujours été à la hauteur de chacun de ses grades.

M. le général Boulanger, en prononçant contre son ancien chef le triste réquisitoire dont la Chambre a ordonné l'affichage, s'est exprimé comme un politicien de talent médiocre. Il a fait l'instrument des passions d'un parti que la peur affole et qui pourrit de son envie et de sa haine tout ce qui est grand, noble et élevé. Son discours, applaudi sur les bancs de la gauche, prononcé sur l'armée une douloureuse impression. Tous les officiers qui liront la pauvre brochure du ministre de la guerre, après la lettre si belle et si fière du duc d'Aumale, diront que le général qu'on expulse de l'armée française a parlé en soldat, et celui qui l'expulse, a parlé en loustic.

C'est le 14 juillet, jour de prétendue fête nationale, que le gouvernement a choisi pour faire signifier à M. le duc d'Aumale le décret qui l'expulse du territoire de la République. Donc, mercredi 14 juillet, à 8 heures du matin, le juif Isaïe Levailant, directeur de la sûreté au ministère de l'intérieur, s'est présenté chez le Prince, au Nouvel-Hôtel (Aisne), et a été reçu par un secrétaire, M. Limbourg, auquel il a signifié l'ukase historique, dont voici le

Le Président de la République française, vu l'article 2 de la loi du 23 juin

1886; vu la lettre de M. Henri d'Orléans, duc d'Aumale, en date du 11 juillet 1886; vu la déclaration du conseil des ministres en date de ce jour, sur la proposition du ministre de l'intérieur, décrète:

Article 1<sup>er</sup>. — Le territoire de la République est et demeure interdit à M. Henri d'Orléans, duc d'Aumale;

Article 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 13 juillet 1886.

Signé: JULES GRÉVY.

Par le Président de la République, le ministre de l'intérieur, SARRIEN.

Pour ampliation, le directeur de la sûreté générale, LEVAILLANT.

M. Limbourg s'est borné à donner acte au policier de sa notification et a bien voulu ajouter que le Prince partirait dès le lendemain pour l'Angleterre. L'Agence Havas prétend que le gouvernement a fait offrir au Prince un délai à sa volonté pour mettre le décret à exécution. Cette offre nous paraît d'autant plus probable que les sectaires qui nous gouvernent ne pouvaient se dissimuler que le Prince ne s'abaisserait pas à rien accepter d'eux. Ils ont la force pour le moment et ils en abusent. Entrer avec eux en pourparlers, ce serait leur reconnaître une apparence de droit et de légalité qu'ils n'ont pas.

Pendant que le général doyen de l'armée française s'appretait à prendre le chemin de l'exil, le général Boulanger, promu par faveur révolutionnaire, se pavait à la tête d'un état-major devant l'armée de Paris. Ce contraste est instructif; il caractérise une date de l'histoire: le 14 juillet 1886 restera fameux dans les souvenirs de la France et de son armée.

## Chronique générale.

Nous y voilà! Après avoir chassé les Princes des rangs de l'armée, après les avoir bannis du territoire, après les avoir dépouillés de leurs grades, la République les menace de la confiscation.

M. Saint-Romme et quelques autres républicains ont rédigé une proposition tendant à dépouiller les Princes de leurs biens. Ces hommes modernes demandent qu'on revienne d'un siècle en arrière et qu'on fasse rentrer la confiscation dans nos lois. Nous avons prévu ce résultat.

On nous dit qu'il n'y a là qu'une vaine menace, qu'une manifestation de jacobinisme toute platonique. C'est possible, mais il est des simulacres qui ne tardent pas à faire place à la réalité. Quand, dans l'enceinte où se font les lois, il se produit de telles attaques au droit de propriété, on se trouve en présence d'un signe redoutable.

Et d'ailleurs n'a-t-on pas déjà outragé le droit de propriété contre des citoyens français coupables de porter une soutane?

N'a-t-on pas déjà outragé contre des magistrats qu'on a dépouillés de leur inviolabilité pour les dépouiller ensuite de leurs sièges?

N'a-t-on pas déjà outragé contre nos Princes en leur arrachant illégalement la propriété de leurs grades?

Pourquoi les républicains s'arrêteraient-ils dans la voie où ils se sont engagés? L'injustice appelle l'injustice, et la violence la violence. Hier des moines, aujourd'hui des Princes, demain de simples citoyens. C'est dans l'ordre.

« Les catholiques ne sont pas des ci-

toyens comme les autres », a dit le ministre Goblet.

« Débarrassons-nous de ce qui nous gêne », s'est écrié le député Madier de Montjau.

Il n'y a plus de droit et nous sommes en plein jacobinisme.

Sur la proposition du président du conseil, M. Boulanger a été promu, hier matin, au grade de grand-officier de la Légion d'Honneur.

Il avait, l'avant-veille, grossièrement insulté des généraux français; il avait désigné avec dédain sous la dénomination de « l'armée de la Charte » cette héroïque armée d'Afrique qui devint plus tard l'armée de Crimée; il a enfin, au mépris de tous droits, dépouillé de leurs grades des officiers coupables d'être nés princes. Tout cela méritait une récompense. La République ne pouvait manquer de reconnaître des services aussi signalés. Pauvre grand-croix! sur quelle poitrine vas-tu!

M. Boulanger a illégalement privé de leurs grades des généraux français. Il a insulté l'armée d'Afrique et de Crimée. Il a, au mépris des règlements et des plus vulgaires convenances, donné la publicité de la tribune au dossier de M. le prince Murat. C'est pourquoi M. Jules Grévy l'a nommé, hier matin, grand-officier de la Légion d'Honneur.

Le sordide vieillard, qui passe son temps à faire des piles d'écus à l'Élysée, a voulu se venger de M<sup>r</sup> le duc d'Aumale en décorant son proscripateur.

Cadeau significatif et économique.

Il ne manque plus à M. Boulanger que le grand-cordon pour posséder tous les grades et toutes les dignités militaires. Et cet illustre homme d'épée était simple capitaine en 1870; et il n'a jamais vaincu que des Kroumirs imaginaires; et il est âgé de 46 ans. Voilà l'homme qui a osé reprocher au général duc d'Aumale un avancement à son avis trop rapide. Cynique!

A la Chambre, hier, au début de la séance, M. Viette a osé mettre en doute la bravoure de M. Keller. L'honorable député de Belfort a vigoureusement relevé une insulte qui d'ailleurs n'avait pu l'atteindre. Nous ignorons quelle a été la conduite de M. Viette pendant la guerre franco-allemande, mais ce que nous savons bien c'est qu'avant-hier ce patriote a applaudi à outrance aux insultes jetées par le sieur Boulanger à l'armée française. Il ne peut manquer d'être décoré.

A Boulanger la croix de grand-officier; à Viette la croix de chevalier. Ce sera justice.

Voici le texte de l'ordre du jour de MM. Steeg, Bizarelli et Desmonts, qui a été voté par 375 voix contre 168:

« La Chambre, approuvant la conduite du gouvernement, et confiante dans sa fermeté pour faire respecter par tous les lois de la République, passe à l'ordre du jour. »

Après quoi l'affichage de l'étonnant discours du ministre de la guerre est voté par 334 voix contre 180.

M<sup>r</sup> le duc d'Aumale, accompagné du duc de Chartres, de M. Limbourg et du colonel Mottet, est parti hier, en break, pour Chimay, frontière de Belgique.

Il a pris ensuite le train pour Bruxelles, où il est descendu à l'hôtel de Flandres.

La Gazette de France a publié le 14 juillet un numéro exceptionnel vraiment intéressant. Le Manifeste de M. le Comte de Paris et la lettre de M<sup>r</sup> le duc d'Aumale figurent en tête. Très curieux article intitulé: *la Monarchie proclamée par les républicains*. Dessins fort ingénieux sur *les Bastilles de nos droits et de nos libertés*. Au reste, de la première à la dernière ligne, ce numéro est plein d'intérêt, de verve et d'originalité.

## RESPECT A L'ARMÉE

Pauvre armée! Elle avait oublié des défaites sans précédents dans notre histoire; mais elle avait eu aussi ses faits d'armes, ses dévouements sublimes.

A leur rentrée de captivité, les héros de Reischaffen, de Borny, de Gravelotte, de Saint-Privas, avaient été traités de républicains de France de lâches et de capitulaires; mais l'ennemi d'hier, l'ennemi de demain, n'avait pu s'empêcher de crier à leur vue: « Oh! les braves gens! » mais lors de ces fourches caudines que subissait injustement une des armées les plus vaillantes que la France ait jamais mises en ligne, Frédéric-Charles et son état-major se découvraient respectueusement devant ces valeureux qu'il n'avait pu vaincre, qu'il n'avait pas pris, qu'on lui livrait.

Plus tard, en Tunisie, au Tonkin, soumise aux caprices d'une politique de bas intérêts, de cupidités inavouables, elle faisait encore et toujours son devoir, cette armée, prodiguant sans éclat, sans résultats, hélas! mais non sans honneur, ses fatigues et son sang.

Et pour prix de tout cela, voilà qu'on l'a obligée à jouer un rôle dans la grotesque parade du 14 juillet.

Oui, d'une main la République la frappe à la tête, de l'autre elle la maquille à l'instar des histrions de la place.

Hier c'était Schmitz qu'on frappait, Saussier qu'on voulait frapper.

Aujourd'hui, ce sont d'Aumale, Nemours, Joinville, Robert le Fort, Murat, tout ce qui porte au front un rayon d'honneur et de gloire; ce sont les héros d'Alger, de Constantine, de Laghouat, de la Smala, de Mogador, de Saint-Jean-d'Ulloa, etc., qu'on chasse de ses rangs, qu'on expulse.

Et dans le même temps un Boulanger ridicule est parti en grand fracas du ministère de la guerre pour aller se mettre à la tête des troupes du Tonkin rentrant en France.

Les troupes du Tonkin?

Hélas! Cherchez-les dans les longs sillons garnis de chaux, dans les ambulances de l'Extrême-Orient, sous les flots dans lesquels on a dû jeter au retour leurs innombrables cercueils, dans les hôpitaux et cimetières de France.

Combien y en avait-il de ceux qui ont pris part à cette funeste et immense expédition parmi les figurants que le général de coulisses a fait parader à ce honteux 14 juillet?

Bien peu! On a pris des détachements dans tous les corps d'Afrique; on a soigné les casques cochinchinois, on a couvert les képis rigides de couvre-nuques blancs, on a fleuri les bouches des canons de fusil en signe d'allégresse!

Allégresse de quoi? Contribuables, pères de famille ou simplement patriotes, les lauriers du Tonkin vous ont-ils tant que cela réjouis?

Oh! ce n'est pas la faute de ces pauvres soldats, innocents paravents des sanglantes et inutiles hécatombes, qu'on dresse aujourd'hui, pour servir de trompe-l'œil à la France et pour réjouir la vue des députés tonkinois, qui sautent de Ferry, peut-être qualifié par les républicains eux-mêmes d'assassin.

Mais n'est-il pas honteux, écœurant, de voir ces saltimbanques grimper sur le corps de nos enfants pour jouer leurs indécentes parades?

Oh! sautez, criez, émergez, gorgez-vous, paillasses, puisqu'aussi bien la République est votre Icarie, mais ne mêlez pas l'armée à vos farces.

Le 4 juillet est la fête des assassins, mais non pas celle des assassinés!

EDOUARD GRIMBLOT.

## L'ASSOCIATION

De la Presse Monarchique et Catholique des départements

### A TUNBRIDGE

La délégation de l'Association de la presse monarchique et catholique des départements, chargée de remettre à Monsieur le Comte de Paris l'Adresse votée par l'assemblée générale, le 4 juillet dernier, est arrivée à Tunbridge-Well le 9, à 2 heures de l'après-midi.

Cette délégation, composée de MM. Louis d'Estampes, vice-président; Edmond Robert, J. de Godlewski, Louet, E. Maury, membres du comité; Ch. Bussière, de Brissay, Cortilliot, Denoyel, Gil, membres de l'Association, a été reçue par M. le marquis d'Audiffret-Pasquier avec une cordialité touchante.

Après avoir honoré le chef de la délégation, M. L. d'Estampes, d'un entretien particulier, le Prince se fit présenter successivement chaque délégué en lui serrant affectueusement la main. L'Adresse revêtue des signatures des membres de l'Association fut remise à M. le Comte de Paris qui daigna en approuver formellement les termes et remercia les délégués de l'Association avec une flatteuse insistance. Voici le texte de l'Adresse :

« Monseigneur,

« Les membres de l'Association de la Presse monarchique et catholique des départements, réunis en assemblée générale, vous prient de vouloir bien agréer l'hommage de leur respectueuse fidélité.

« Ils condamnent de toute l'énergie de leur patriotisme les lois d'exil qui constituent une flagrante violation du droit.

« La France, Monseigneur, a admiré votre suprême dignité dans l'épreuve, elle a tressailli d'espérance en entendant votre protestation qui est le premier châtement des oppresseurs et le programme de la pacification nationale.

« Ce programme, Dieu vous accordera l'honneur de l'accomplir, et nous lui demandons la faveur de vous aider dans cette œuvre de salut à laquelle nous travaillerons sans relâche.

« La Monarchie, traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions, promet à la patrie des jours de grandeur et de prospérité. Elle reste, en ces temps de tristesse aggravée encore par les douleurs de la famille royale, la sauvegarde de notre pays qui finira par avoir le gouvernement qu'il mérite.

« A l'heure décisive, je serai prêt, avez-vous dit, et nous savons ce que vaut en ferme sincérité la parole d'un petit-fils de saint Louis et d'Henri IV. Nous aussi, Monseigneur, nous serons prêts. Nous connaissons notre devoir, nous le remplirons.

« L'Association de la Presse monarchique et catholique des départements n'a connu, au milieu du grand deuil qui frappe la patrie, ni les défaillances, ni les hésitations dans le service de la cause de Dieu et de la France. Elle savait que le Roi n'était pas mort tout entier.

« Le Roi, Monseigneur, on l'acclamait hier au moment où, montrant à tout un peuple attristé et indigné le drapeau de la France, vous vous êtes écrié d'une voix vibrante d'émotion : « Au revoir ! » Oui, au revoir et à bientôt, car vous êtes le Pilote nécessaire, le chef désigné. Au revoir et à bientôt, Monseigneur, votre retour sera pour la Religion, pour la Justice, pour la Liberté, pour l'Ordre, pour l'Honneur et la Fortune du Pays une garantie qui satisfera tous les

honnêtes gens. Que Dieu, Monseigneur, vous aide à traverser les jours si longs de l'exil et qu'il accorde à Madame, à Monseigneur le duc d'Orléans, à toute la famille royale les consolations utiles à ceux que l'iniquité républicaine a voulu faire sans patrie.

« La patrie que vous aimez tant et qui ne sera ni oublieuse, ni ingrate, vous la retrouverez, Monseigneur, avec le trône. Et alors, sous un règne heureux et pacifique, nous serons plus joyeux, mais nous ne pourrons être ni plus dévoués à votre Personne, ni plus fidèles au droit dont vous conservez, vous aussi, si noblement le dépôt. »

Avec une simplicité et une affabilité charmantes, Monseigneur invita les délégués à s'asseoir et engagea avec eux un entretien plein de bienveillance d'une part, de respectueuse sincérité et de loyal enthousiasme de l'autre. Est-il utile de dire que la Protestation de Monsieur le Comte de Paris, le triomphal départ du Tréport firent le principal objet des observations échangées durant cette audience? Monseigneur a interrogé avec une exquise amabilité et écouté avec un visible intérêt les délégués, puis il a développé certaines idées émises dans ce que l'on a justement appelé le Manifeste.

Donnant son approbation au beau discours prononcé par M. Lambert de Sainte-Croix au banquet du 4 juillet dernier, Monsieur le Comte de Paris, avec une fermeté remarquable, a expliqué qu'en disant « A l'heure décisive je serai prêt » il n'avait pas parlé seulement de son action personnelle, car, a-t-il dit, moi, je suis prêt, et cela m'est facile. Mais il faut aussi que le pays soit prêt, il faut que le parti royaliste, d'accord sur les principes, applique un grand esprit de méthode à son organisation.

Les comités électoraux font œuvre utile à leur heure, mais ils ne doivent rien empêcher l'existence d'une propagande active et permanente. C'est à la presse qu'il appartient principalement de stimuler les habitants, d'éclairer les hommes de bonne volonté, car elle fait partie de l'Etat-Major royaliste. La presse monarchique et catholique a le droit d'être fière du jugement porté sur elle et d'une mission qu'elle remplira en maintenant les principes hors desquels la Monarchie ne saurait être.

Dans une société démocratique, la liberté n'existe qu'avec une autorité forte et respectée, a dit M. le Comte de Paris, et cette définition, profondément vraie, nous a paru devoir attirer particulièrement l'attention du pays que le ton si décidé, quoique si mesuré, de la Protestation a profondément remué.

Monseigneur a causé avec chacun des délégués de la situation politique et électorale de divers départements.

L'audience, commencée à 2 heures, durait encore à 4 heures. Monsieur le Comte de Paris la prolongeait avec une générosité qui excitait toute notre gratitude. Il a offert aux délégués sa photographie sur laquelle, tout en continuant à causer, il inscrivait au-dessous de sa signature le nom de chacun de nous et la date du 9 juillet 1886.

Madame la Comtesse de Paris a bien voulu prendre part à la réception et recevoir les respectueux hommages des délégués qui lui ont été présentés par notre vice-président.

Madame a eu pour chacun d'eux un mot gracieux d'encouragement : Elle a affirmé son entière confiance dans l'équité, le patriotisme du Peuple Français et chaleureusement confirmé les fermes espérances de Monsieur le Comte de Paris.

Par une heureuse pensée, Monseigneur a mis le comble à nos vœux en présentant la délégation à Monseigneur le duc d'Orléans.

Avant de se retirer avec la famille royale, le Prince a serré la main à chacun et renouvelé au chef de la délégation l'invitation d'être l'interprète de ses remerciements auprès de l'Association, de son président M. Grimblot, de son président d'honneur M. de Saint-Chéron.

« Au revoir, Messieurs ! » a-t-il dit, en nous quittant.

« A bientôt ! Monseigneur, et en France ! » avons-nous répondu.

#### LA DÉLÉGATION :

Louis d'Estampes, vice-président de la Association; — Edmond Robert, de Godlewski, Louet, Maury, membres du comité; — Bussière, de Buzay, Cortilliot, Denoyel et Gil, membres de l'Association.

Tunbridge-Well, 9 juillet 1886.

## ANNIVERSAIRE de la mort de M<sup>gr</sup> le duc d'Orléans

Le 13 juillet 1842, le *Moniteur universel* insérait en tête de ses colonnes la note suivante :

« Un horrible malheur vient de frapper le Roi, la famille royale et la France. Le prince royal est mort.

« Ce matin, vers dix heures et demie, il allait prendre congé du Roi, à Neuilly, se disposant à partir quelques heures après pour Saint-Omer. A peu de distance de Neuilly, ses chevaux se sont emportés; il a sauté hors de la voiture. On l'a relevé sans connaissance. Un moment on a eu l'espoir de le sauver; mais le mal a été au-dessus de tous les efforts.

« A quatre heures et demie, après avoir reçu les secours de la religion, il a rendu le dernier soupir, entouré du Roi, de la Reine et de la famille royale, dont aucune parole ne saurait exprimer la douleur. »

Le prince Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri d'Orléans mourait ainsi, à l'âge de trente-deux ans, en pleine jeunesse, en pleine gloire.

Quand la nouvelle fut connue dans Paris, rappelle le *Petit Moniteur*, ce fut une consternation. Tout le monde se rappelait la modestie affable et la bravoure du Prince.

La garde nationale et l'armée prirent le deuil le jour même, pleurant le général qui s'était si vaillamment conduit lorsqu'il commandait devant l'ennemi. On mit des crêpes aux drapeaux, les tambours furent couverts de voiles noirs et les officiers portèrent un ruban noir à la poignée de l'épée.

Les théâtres et la Bourse furent fermés. Les journaux : le *Constitutionnel*, le *Siècle*, le *Globe*, la *Patrie*, le *Droit*, le *Journal des Débats*, dirent unanimement quelle perte venait de faire le pays.

Bientôt, des adresses parvinrent au Roi, de toutes les villes de France, non seulement les adresses officielles des fonctionnaires, mais des listes de citoyens obscurs qui tenaient à honneur d'assurer le Roi de leur douleur patriotique. Car le prince était populaire.

Le 21 juillet, le Roi, entouré des princes ses fils, des maréchaux et officiers de sa maison, reçut les députations de la Chambre, de la Cour royale et de l'Institut.

Nous détachons ces phrases de l'adresse de l'Institut :

« Sire,

« L'Institut de France dépose au pied du trône l'expression de sa profonde douleur.

« Votre royal fils est mort. C'est une perte pour la France et pour l'Europe; c'est un vide parmi les intelligences.

« La nation pleure le prince; l'armée pleure le soldat; l'Institut regrette le penseur.

« Le duc d'Orléans avait compris, en effet, que dans le siècle laborieux et mémorable où nous sommes, être l'héritier du trône de France, ce n'est pas seulement occuper une haute position, c'est aussi exercer une grande fonction.

« Ame haute, calme, sereine, ferme et douce, noble intelligence, au niveau de tous les talents; fils de Henri IV, par le sang, par la bravoure, par l'aménité cordiale et charmante de sa personne; fils de la Révolution par le respect de tout droit et l'amour de toute liberté; entraîné vers la gloire militaire par l'instinct de sa race, ramené vers les travaux de la paix par les besoins de son esprit; capable et avide de grandes choses; populaire au dedans, national au dehors, rien ne lui a manqué, excepté le temps; et l'on peut dire que tous les germes d'un grand roi se manifestaient déjà dans ce prince, mort si jeune, hélas! qui aimait les arts comme François I<sup>er</sup>, les lettres comme Louis XIV, la patrie comme vous-même. »

Qui parlait avec cette éloquence de l'héritier du trône de France?

VICTOR HUGO.

Un mois après cette cérémonie qui eut un grand retentissement, le Roi convoquait les Chambres et les appelait à délibérer sur les mesures à prendre pendant la minorité

de son petit-fils, prince héritier. Les Chambres discutaient la question de la régence. A la Chambre des députés, un orateur prononça ces paroles :

« Nous ne laissons pas aller nos sentiments loyaux, ce dévouement tout national que nous portons au pouvoir monarchique et à la royauté que nous assurons comme nous sur la base large et solide des libertés publiques. »  
« Donnons à la dynastie notre respectueuse sympathie, donnons-lui notre amour, nos larmes, celle de ce peuple qui, qui regarde comme une perte nationale que chaque perte que cette auguste famille fait dans son sein ! »

Cet orateur était LAMARTINE.

N'ajoutons pas de commentaires à ces éloges glorieux.

Mardi dernier, 13 juillet, un service anniversaire de la mort du duc d'Orléans a été célébré dans la chapelle de Notre-Dame de Compassion, route de la Révolte, à Neuilly, chapelle élevée sur le lieu de l'accident.

Monsieur le Comte de Paris a fait célébrer mardi matin, en l'église Saint-Augustin, à Tunbridge-Well, un service religieux pour le repos de l'âme de S. A. R. le duc d'Orléans, son père, mort le 13 juillet 1842.

Le chef de la Maison de France a assisté à cette messe anniversaire avec toute la famille royale, le prince Henri de Chartres, duc de Montpensier, l'infant don Antonio, l'infante dona Eulalia.

Le Prince royal, duc d'Orléans, était né le 13 septembre 1810; il n'avait donc que trente-deux ans accomplis lorsqu'il fut victime de l'horrible catastrophe qui coûta la vie. Son mariage ne datait que du 40 mai 1837, et son fils, le Comte de Paris, l'héritier présomptif de la couronne, n'avait pas encore quatre ans.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 juillet.  
Nos rentes sont en bonne reprise : on a coté 3 0/0 ancien à 83.02, 1/2 4 1/2 0/0 à 110.60.  
L'action du Crédit Foncier est en hausse et a été cotée à 1,360. Les obligations foncières et communales sont également très recherchées. Le mouvement de hausse qui se produit sur ces valeurs trouve sa justification dans la comparaison des cours avec les valeurs similaires de la Bourse.

Il y a des achats suivis sur l'action de la Générale à 456.25. Les comptes de chèques pris depuis quelque temps une grande extension, c'est une preuve de l'accroissement continu de la clientèle de l'établissement.

La société de Dépôts et Comptes courants recommandés par le taux élevé de ses intérêts attire l'attention des capitalistes. On la cote à 100, soit 228 francs net pour un revenu de 18 francs.

Le Panama est en reprise à 393. On voit avec satisfaction la date de l'assemblée générale dans laquelle M. de Lesseps pourra rendre compte du concours qu'il est en mesure de demander à sa nombreuse clientèle.

Les polices spéciales A B de l'Assurance contre le feu qui sont à l'abri des mouvements de la Bourse donnent lieu à des achats suivis, rue social, rue Louis-le-Grand.

Les actions de nos compagnies de Chemins de fer sont immobiles. Les obligations sont en hausse et regagnent leur coupon.

## CHRONIQUE LOCAL ET DE L'OUEST.

A l'occasion du 44<sup>e</sup> anniversaire de la mort du Prince Royal, Duc d'Orléans, Monsieur le Comte de Paris, par l'intermédiaire de Monsieur le Comte de Paris, les croyants doivent rappeler l'Adresse de la Garde Nationale de Saumur à S. M. le Prince Philippe, roi des Français :

« Sire,

« Le coup affreux qui vient de frapper a retenti dans tous les cœurs et nous éprouvons le besoin d'apporter à votre douleur paternelle et royale le témoignage de notre sympathie.

« Votre malheur, Sire, n'est pas seulement un grand malheur de famille, c'est un malheur national; la patrie en deuil.

« Cependant, Sire, en nous pressant de vous et des vôtres, dans une constance à jamais déplorable, nous rappelons, avec les sentiments d'un cœur sacré, que la charte et tous les droits qui ont été consacrés sont confiés à notre patriotisme.

« Saumur, 17 juillet 1842 »

A Saumur, le service funèbre en l'honneur du Duc d'Orléans a été célébré, le lundi 25 juillet 1872, dans l'église Saint-Pierre.

Toutes les autorités de la ville se sont pressées de donner, par leur présence, un témoignage de leur profonde douleur. Des détachements de la Garde nationale et de l'École de cavalerie, avec leurs musiques respectives, et une compagnie de la garnison d'infanterie du Château, ont assisté à cette triste cérémonie.

Des salves d'artillerie ont été tirées pendant le service.

#### MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES

Dimanche prochain, à 8 heures 1/4 du soir, la musique des écoles communales exécutera, au Square du théâtre, les morceaux suivants :

- 1° Allégo militaire.
- 2° Si j'étais Roi, fantaisie.
- 3° Les Jeunes Soldats, chœur à 3 voix.
- 4° La Fontaine aux Perles, fantaisie.
- 5° Hymne français, chœur à 3 voix.
- 6° La Meunière de Montfermeil, quadrille.

Le Patriote de l'Ouest, dans son compte-rendu des courses de Verrie-Saumur, publié hier, a fait une grosse bévue.

Il donne pour jockeys à tous les chevaux, non pas ceux qui les ont réellement montés, mais leurs propriétaires. Or, plusieurs maîtres des écuries qui ont fait courir sur l'hippodrome de Verrie n'étaient même pas présents.

#### VARENNES-SOUS-MONTSOREAU.

Les courses de vélocipèdes, organisées par le Véloce-Club de Saumur, à Varennes-sous-Montsoreau, n'ont pu avoir lieu mercredi dernier par suite du mauvais temps.

Elles sont remises au dimanche 25 juillet.

Le Comité royaliste du département de la Loire-Inférieure a, dans sa dernière réunion, signé l'Adresse suivante à M<sup>r</sup> le Comte de Paris :

« Monseigneur, la loi d'exil, qui vient de vous éloigner de la France, a resserré les liens d'étroite affection qui nous rattachent à la Monarchie traditionnelle que vous représentez.

« La Révolution poursuit en vous le principe monarchique dont le dépôt vous a été transmis par le grand Prince qui l'avait si noblement conservé.

« En vous frappant, Monseigneur, elle en a reconnu le principe et la force et consacré la perpétuité du droit.

« Votre manifeste, Monseigneur, en formulant nos espérances, encourage nos efforts.

« L'heure décisive est proche, nous dites-vous, et vous êtes prêt à tous les dévouements comme à tous les sacrifices.

« Nous aussi, Monseigneur, nous sommes prêts et il n'est point de menaces et de persécutions que nous ne nous sentions disposés à braver, afin de rendre à notre malheureux pays une Monarchie dont les grandeurs et les bienfaits remplissent les pages de notre histoire.

« Si, le jour où la loi d'exil a été votée, le président de notre Comité royaliste a été notre interprète auprès de vous, permettez-nous aujourd'hui de vous apporter de nouveau nos hommages et de vous exprimer nos vœux, en vous répétant ce cri parti de votre cœur : Au revoir !

« Au revoir, Monseigneur, et Dieu aidant, espérons que nos efforts, unis à ceux des Princes de la Maison de France, seront couronnés du plein et légitime succès que nous appelons de tous nos vœux. »

#### Huit mille hommes rendus à leurs familles !

M. Cazenove de Pradine avait pris l'initiative d'une proposition de loi tendant à prolonger indéfiniment les délais pendant lesquels les jeunes gens appelés sous les drapeaux sont admis à invoquer le bénéfice des dispenses légales.

Le but de cette proposition était de combler une lacune de la loi du 27 juillet 1872 qui n'admettait les demandes de dispense qu'avant la séance du conseil de révision.

Or, il arrivait fréquemment que des frères de soldats en activité de service, ou même des aînés de veuve, oubliant de faire valoir

leur cas de dispense, se trouvaient astreints à toutes les charges du recrutement militaire.

La situation des fils aînés de septuagénaires était plus injuste. La loi exigeait que le cas de dispense se produisît avant le jour de l'appel devant le conseil de révision, et jamais le fils aîné de septuagénaire au service ne pouvait être admis à bénéficier de cette dispense.

Comme on le voit, la proposition de Cazenove de Pradine est une œuvre de justice, dont les populations agricoles et ouvrières comprendront aisément tous les avantages.

Le Sénat avait légèrement amendé le projet de la Chambre, mais sur les instances de M. Cazenove de Pradine, cette dernière a accepté le projet amendé, et la loi est aujourd'hui définitive.

Huit mille hommes vont donc être rendus à leurs familles.

Au lieu de provoquer des débats stériles et irritants, l'opposition conservatrice préfère s'occuper de questions utiles, destinées à apporter un soulagement aux misères des classes agricoles et ouvrières.

Partout le peuple commence à voir où sont ses véritables amis. Quant à notre département, il y a longtemps qu'il les connaît, mais il apprend chaque jour à les mieux connaître et à mieux voir qu'il a bien su placer sa confiance.

#### ANGERS.

Le 14 Juillet à Angers. — Quel triste jour ! Jamais il n'avait encore fait un temps de République pareil à celui-là !

De la pluie, de la pluie, encore et toujours de la pluie. Aussi les rares drapeaux qui s'agitaient le matin aux fenêtres au bout de leurs hampe étaient-ils devenus de véritables loques le soir.

Le vent les avait troués et déchirés ; l'eau ayant fait déteindre le bleu et le rouge sur le blanc les avait transformés en blouses de peintres, revêtues de toutes les couleurs.

Quant aux lanternes vénitiennes, il n'en restait plus que les fils de fer qui servaient à les suspendre.

Au milieu de cette catastrophe inouïe dans les fastes de la R. F., on entendit tout-à-coup battre le tambour. Est-ce le feu ? se demandait-on avec inquiétude. Non, c'était simplement l'annonce officielle que voici :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.  
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le maire de la ville d'Angers, chevalier de la Légion d'Honneur, fait assavoir à ses concitoyens que, vu le mauvais temps, les danses (moralisatrices), les illuminations et le feu d'artifice, sont renvoyés au dimanche 18 juillet.

Qu'on se le dise !  
Plan rataplan, rataplan, plan, plan !  
La fête est ratée !

En terminant ce petit compte-rendu nous tenons à plaindre le malheureux sergent de ville qui est resté toute la journée sous les averse continues pour protéger six drapeaux attachés aux reverbères placés devant la cathédrale et que le vent avait renversés la tête en bas.

La Revue. — La revue des troupes attire chaque année une foule de monde aux abords du Champ-de-Mars. C'est que l'armée appartient à la France et non à la République ; chaque famille compte un militaire. Aussi hier, malgré le mauvais temps, la multitude des curieux était-elle énorme sur les boulevards. De mémoire d'homme on n'avait vu pareil déploiement de parapluies à Angers.

Les trois régiments de la garnison avec les pompiers étaient rangés en bataille sur le Champ-de-Mars, dans le même ordre que les années précédentes. Le général de division Deffis et le général de brigade Lourde-Laplace étaient présents en grand uniforme.

Mais ces pauvres soldats, qui étaient restés pendant une grande heure et demie sous une pluie battante, faisaient peine à voir au défilé, tant ils ruisselaient d'eau.

Aussi, dans la journée, se sont-ils promenés en ville avec leurs manteaux et leurs capotes comme en plein hiver.

M. le général Deffis portait à la revue son écharpe de sénateur, ce qui est absolument fantaisiste. (Journal de Maine-et-Loire.)

Un grand concert-spectacle sera donné demain samedi 17 juillet, à 8 heures 1/2, dans la salle des concerts de la Ruche, allée du Mail, à Angers. Nous remarquons dans le programme plusieurs artistes aimés des Angevins : M<sup>lle</sup> G. Thirion, M<sup>m</sup> Laffage, directeur de la société Sainte-Cécile ; Favaron, élève de M. Laffage ; Danière, ba-

ryton ; Cherrier, basse ; Démon, fort ténor ; Fabre, artiste dramatique ; Florard, Daburon et Laval, comiques.

#### LE 14 JUILLET A TOURS

C'était mercredi la grande rigolade républicaine.

Quelques citoyens de la rue ont séché des litres, chanté la Marseillaise, et voilà tout.

Quant à l'enthousiasme, il ne faut pas en parler.

A chaque retour de cette fête soi-disant nationale, les organes républicains insistent sur la quantité de drapeaux tricolores déployés à cette occasion pour en conclure de l'adhésion des masses à leur système gouvernemental.

L'exhibition de l'emblème national au 14 juillet n'est pas une preuve irréfutable d'attachement et de dévouement aux idées républicaines de la part de ceux qui pavoisent.

Les uns : fonctionnaires, commerçants, employés dans des maisons dont les chefs sont républicains, obéissent plutôt à des considérations de position qu'à leurs sentiments intimes ; le fonctionnaire dépend du gouvernement ; le commerçant veut ménager la chèvre conservatrice et le chou républicain ; l'employé tient à plaire au patron et le cabaretier est obligé de pavoiser.

En un mot et pour nous résumer, mercredi, pas d'enthousiasme et très peu de drapeaux ; ceux-ci étaient faciles à compter dans notre bonne ville de Tours dont les habitants commencent à voir que la R. F. est la Ruine Forcée de leurs épargnes et de leur commerce.

Le mauvais temps s'est mis aussi de la partie et pendant toute la revue la pluie n'a cessé de tomber.

La tenue des troupes était parfaite. Seules, les longues barbes de quelques soldats produisaient mauvais effet.

Nous ne voudrions pas attirer sur nous les foudres de l'Union libérale, mais la vérité nous force à dire que pas un seul bravo, pas un seul applaudissement n'a salué l'arrivée du préfet et des fonctionnaires, pas plus que l'exécution de la Marseillaise par la musique militaire.

Nous croyons inutile de tirer des déductions de cette indifférence ou plutôt de cette froideur de notre population. Elle est suffisamment caractéristique par elle-même.

À cause du mauvais temps, le reste de la fête, c'est-à-dire, la remise du drapeau des francs-tireurs, la revue du bataillon scolaire et le feu d'artifice, sont reportés à dimanche prochain. (Indépendant.)

#### POITIERS.

La fête que la République force les citoyens français à célébrer tous les ans le 14 juillet s'est passée, cette fois, dans la boue, sous une pluie battante, en un mot, suivant ses mérites. Elle en est sortie, la République, crottée jusqu'à l'échine, ses loques sales plaquées sur son vilain corps ; et ses souteneurs, qui faisaient de longues et fréquentes stations dans tous les caboulots plus ou moins pavoisés, n'en hurlaient que plus fort le sang impur.

La revue a eu lieu par une pluie battante et nos malheureux troupiers ont été trempés jusqu'aux os, ce dont ils se seraient bien passés.

La population, cela va sans dire, n'a pas montré beaucoup de gaieté. Les drapeaux pouvaient facilement se compter, dans la ville comme dans les faubourgs ; et le soir les illuminations étaient tellement rares que, sans la lune qui brillait d'un air narquois au firmament, les rues auraient été plongées dans l'obscurité la plus complète.

C'est qu'on est bien revenu des flonflons officiels et de l'enthousiasme de commande des 14 juillet passés. Aujourd'hui, ceux-là même qui avaient l'air, hier encore, de faire contre fortune bon cœur et qui paraissaient « gais et de bonne composition » en ne fumant pas de « cigares exquis », trouvent qu'il n'y a pas trop lieu de se réjouir quand le chômage a fait pénétrer la misère et la gêne, là où régnaient jadis l'abondance. Ils trouvent que le petit morceau de pain gagné avec tant de peines et de labeurs, compense difficilement le rosbeef que les républicains leur avaient promis pour chaque jour de la semaine.

#### NANTES.

À l'exception des monuments publics et des maisons occupées par les fonctionnaires, les cabaretiers, les débitants de tabac et les membres des comités radicaux, il y avait

absence complète de drapeaux et de lanternes à Nantes, le 14 juillet.

L'entrain, l'animation, l'enthousiasme ont complètement fait défaut à cette prétendue fête nationale. Si des Sociétés, si des commerçants qui avaient intérêt à attirer la foule dans leur quartier ne s'étaient cotisés pour planter des mâts et allumer des lanternes vénitiennes, la ville eût conservé dans toutes les rues l'aspect que nous voyons tous les jours.

On va voir le ballon et les illuminations du 14 juillet comme on a été voir la promenade du bœuf gras ou la mascarade du mardi gras.

Mais l'enthousiasme est le même au 14 juillet et au mardi gras : c'est tout vulgairement de la curiosité.

#### CONCOURS MUSICAL A CHATELLERAULT

La ville de Châtellerault (Vienne) organise en ce moment, pour le dimanche 12 septembre prochain, un concours de musiques d'harmonie et de fanfares.

Ce concours comprendra : lecture à vue, exécution, soli et honneur.

Toutes les sociétés de la région, sans exception, sont instamment priées d'y prendre part. La commission d'organisation sera tout à leur disposition pour les renseignements dont elles pourront avoir besoin.

#### LA GÉOGRAPHIE DE LA « PETITE FRANCE. »

La Petite France paraît aussi forte en géographie que feu Gambetta.

On lit, en effet, dans le numéro du 14 juillet :

« Dimanche, M. Granet, ministre des postes et télégraphes, allant à Vannes, s'est arrêté trois quarts d'heure à Châteaubriant (Ille-et-Vilaine). »

Jusqu'à ce jour, tout le monde croyait que Châteaubriant était dans la Loire-Inférieure.

La même feuille a mis en tête de son numéro de mercredi deux titres en gros caractères : « La fête du 14 juillet », — « Expulsion du duc d'Aumale ». Volontaire ou fortuite, cette coïncidence, qui fait d'une mesure de violence un épisode de fête républicaine, est bien caractéristique et instructive. La proscription convient pour célébrer l'anniversaire de l'assassinat.

#### CONFÉRENCES AGRICOLES

5, Rue du Collège, à Saumur.

Demain samedi, 17 juillet, à trois heures et demie du soir, M. Bouchard, délégué départemental, fera l'application de la Bouillie Bordelaise pour détruire le Mildew.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les Eaux-de-vie blanches préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre ; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Saumur, quai de Limoges

#### THÉÂTRE PIETRO GALLICI

Pendant quelques jours seulement,

Tous les soirs, à 8 heures et demie, spectacle féerique, grandes nouveautés à sensation, mises en évidence par le maestro PIETRO GALLICI, M<sup>lle</sup> DELILLE et une troupe d'artistes d'élite.

Voyage rapide autour du monde.

Le Châteaude Fantômes, féerie en 1 acte et 9 tableaux.

Dimanche et jeudi, à 3 heures, grande fête de famille à prix réduits.

#### VIENT DE PARAITRE

#### LE CROUP

(Souvenir d'enfance)

Nouvelle saisissante, écrite par un de nos jeunes compatriotes, et que nous recommandons à nos lecteurs.

Se trouve, à Saumur, chez tous les libraires.

Prix de la brochure : 50 cent.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 35, PARIS

A. LE VASSEUR & C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Gouaches, Gravures en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHÈQUE CATALOGUE

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
MEUBLÉE OU NON  
**UNE MAISON**

Sise rue du Temple, n° 17,

Composée : au rez-de-chaussée, d'une salle à manger, cuisine, grand bûcher; au premier étage, d'un salon, 2 chambres à coucher à feu, grands cabinets de toilette; au second étage, de chambre à coucher à feu; mansardes de domestiques, greniers.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire, ou à M<sup>me</sup> GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

En totalité ou par lots,

**UN TERRAIN**

Propre à bâtir.

D'une contenance de 4,000 mètres environ,

Situé à Saumur, rue d'Alsace, en face l'Institution Saint-Louis.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

**A LOUER**

PRÉSENTÉMENT

**UNE MAISON**

A Saumur, Grand'Rue, 12.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur. (489)

Étude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE VOLONTAIRE**

Aux enchères publiques,

DE

**Marchandises neuves ET D'OCCASION**

Le MERCREDI 21 JUILLET 1886, à une heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à Saumur, rue Cendrière, n° 6, dans une maison occupée par M. Thavenard, mécanicien;

Il sera vendu :

37 machines à coudre, neuves et d'occasion, de tous genres et de tous systèmes, pièces de rechange de toutes sortes, accessoires et fournitures diverses;

Agencement de magasin comprenant : comptoirs, caisse, casters, glaces, étagères, boîtes, rayons, appareils à gaz et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1887,  
**MAISON**

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

**Vin rouge vieux**

**A VENDRE**

S'adresser à M. E. CHARPENTIER, à la Martinière, par Alloues. (494)

**A LOUER**

PRÉSENTÉMENT,

**UNE MAISON**

Avec Ecurie et Jardin,

Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1887

**DEUX MAGASINS**

Ensemble ou séparément

Situés rue Dacier, n° 23,

Occupés par M. Offray et Percher.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (424)

**A LOUER DE SUITE**

**MAISON DE MAITRE**

A Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Avec écurie, remise, sellerie, caves et jardin.

S'adresser à M. JADRAU, chef de caves à Saint-Florent. (482)

**A LOUER**

PRÉSENTÉMENT

**GRAND ÉTABLISSEMENT**

Très-confortable,

Pour noces, banquets, bals,

Comprenant :

Grand CAËE avec billard, vaste jardin, deux jeux de boules, tir, balançoires, trapèzes et jeux divers.

MAISON d'habitation avec remise et écuries, située route du Pont-Fouchard à Saint-Florent.

S'adresser à M. MENIER-GUÉRET, rue de Lorraine, 20, Saumur. (466)

**BAINS DE MER**

Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

Billet d'aller et retour de 15 et 30 jours, avec 40 et 49 0/0 de diminution.

**A LOUER**

**Deux Chalets**

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHAVERT, à Thouars.

**A CÉDER DE SUITE**

Pour cause de décès,

**Une Imprimerie**

Et un JOURNAL, le « Courrier de Bretagne »

Bonne clientèle.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>me</sup> V. DRUILLET-LAFARGUE, à Lorient (Morbihan).

**A CÉDER**

DE SUITE

**Librairie et Papeterie**

Dans un des chefs-lieux de canton du département.

Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

**NETTOYAGE ET VERNISSAGE**

DE

**Pianos et Meubles**

LÉONARD FISCHER, rue d'Orléans, n° 49. (490)

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Rue de la Visitation, 46,

Grand choix d'OBJETS MOBILIERS de toute sorte : vieux meubles, glaces, faïences, objets d'art, argenterie, armes, etc. — Visible tous les jours.

**A VENDRE**

**UN CHIEN COUCHANT**

S'adresser à M. COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, rue du Temple, 11.

**A VENDRE**

**CHIEN COUCHANT**

S'adresser à M. BLAIN, au Coudray.

**A VENDRE**

**Fumier de Cheval**

S'adresser au bureau du journal, ou 13, rue d'Alsace.

**MAISON COLOMBEL**

22 et 24, rue de la Tonnelle, Saumur

**Grande liquidation**

**DE PAPIERS PEINTS**

Toiles cirées et Devant de Cheminées

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL.

**A la Chatelaine**

Rue du Marché-Noir, 14, en face les Bains.

M<sup>me</sup> veuve BODAIRE étant dans l'intention de céder, mais ayant un stock de marchandises trop considérable en laine, tapisseries et mercerie, se propose, pour en faciliter l'écoulement, de leur faire subir un rabais de 30 0/0; la laine de Hambourg toutes nuances à 15 et 18 francs le kilog.

**FABRIQUE D'AGRAFES**

A ressort à double mentonnet

POUR

**COUVERTURES EN ARDOISES**

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges.

Breveté s. g. d. g.

**LEMAIRE-BERSOULLÉ**

M<sup>e</sup> de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13,

à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mouler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

**MAISON DE CONFIANCE**

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée. Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays de production des bois du Nord et de Canada. (904)

**Offres et Demandes**

Une ANGLAISE, 23 ans, demande place comme **bonne d'enfants** ou **femme de chambre**.

A. W., 3, rue du Port-Cigogne, Saumur. (489)

**LECONS** de français et de latin. Répétitions. — Prix modérés. — S'adresser au bureau du journal. (446)

**ASSURANCES**

ON DEMANDE des agents pour de bonnes Compagnies. — Remises avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

En vente chez tous les libraires :  
**LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE**

ET  
**DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE**

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**LES CHRONIQUES SAUMUROISES**

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU**

ET LES

**ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR**

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**Pharmacie A. CLOSIER**

20, rue du Marché-Noir, 20,

**SAUMUR**

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt d'Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blanche, bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de bibettes d'injecteurs et d'irrigateurs.

**PRIX MODÉRÉS**

SANS PALAIS

**DENTS**

**Léon A. Fresco**

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

**SAUMUR**

Extraction, Aurification — Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JUILLET 1886.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	82 80	83	Est	803 75	805	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	517	517
3 % amortissable	84 70	85	Paris-Lyon-Méditerranée	1202 50	1200	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	526 25	528 25	Est	386 50	386 50
3 % (nouveau)	82 42	82 25	Midi	1130	1140	— 1865, 4 %	530	530	Midi	387 50	387 50
4 1/2 %	107 53	107 60	Nord	1530	1520	— 1869, 3 %	415	415	Nord	388 50	388 50
4 1/2 % (nouveau)	110 55	110 60	Orléans	1327 50	1325	— 1871, 5 %	396 25	396 50	Orléans	389 50	389 50
Obligations du Trésor	512	510	Ouest	870	870	— 1875, 4 %	518 50	520	Ouest	385	385
Banque de France	4120	4150	Compagnie parisienne du Gaz	1420	1423 75	— 1876, 4 %	517 50	517 50	Paris-Lyon-Méditerranée	388 10	388 10
Société Générale	456 25	456 25	Canal de Suez	2002 50	2012 50	Bons de liquid. Ville de Paris	530	530	Paris-Bourbonnais	388 10	388 10
Comptoir d'escompte	1017 50	1010	C. gén. Transatlantique	481 25	485	Obligat. communales 1870	480	481 25	Canal de Suez	588	588
Crédit Lyonnais	521 25	515	Russe 5 0/0 1870	103	103	Obligat. foncières 1879 3 %	472	473			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1365	1360				Obligat. foncières 1883 3 %	380 50	381			
Crédit mobilier	202 50	205									